

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juillet 2017

---

## RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### **SOUS-AMENDEMENT**

N° 648 (Rect)

présenté par  
Mme Braun-Pivet

à l'amendement n° 333 de Mme Magnier

-----

#### **ARTICLE 9**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« , en ligne, dans un format librement réutilisable »,

les mots :

« dans un standard ouvert, aisément réutilisable, et assure leur publication au *Journal Officiel* ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de précision rédactionnelle.